



## Location d'une maison d'un parent

Par **nanou**, le **17/02/2009** à **11:26**

a t'on le droit de bénéficier de l'APL lorsque la maison appartient a un lien de parenté ( ma mère)

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **12:31**

Bonjour,

Si le logement vous est loué par un ascendant (parents, grands-parents, arrière-grands-parents) ou un descendant (enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants) de vous-même ou de votre conjoint, concubin, partenaire, vous ne pourrez pas bénéficier d'une aide au logement.

C'est la réglementation de la CAF et malheureusement c'est un cas de refus. Désolée.  
Cordialement